

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 255 Subvention à l'association Les sans cou (78430 Louveciennes)

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les sans cou, Maison Julien Cain, 18 rue de la princesse, 78430 Louveciennes, pour le spectacle J'ai couru comme dans un rêve au théâtre L'Atalante (18e) pour 25 représentations du 6 au 25 mars 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Les sans cou, Maison Julien Cain, 18 rue de la princesse, 78430 Louveciennes, pour le spectacle J'ai couru comme dans un rêve au théâtre L'Atalante (18e) pour 25 représentations du 6 au 25 mars 2011. 20312 ; 2001_01369 ;

Article 2 : La dépense correspondante, soit 7.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, rubrique 33, nature 6574, Ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.